

# Manuscrits trouvés, à Yverdon et à Genève, dans le Rembourrage de deux mobiliers du XVIII<sup>e</sup> siècle

Autor(en): **Severy, W. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-22993>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

---

## MANUSCRITS TROUVÉS, A YVERDON ET A GENÈVE, DANS LE REMBOURRAGE DE DEUX MOBILIERS DU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE

*Renseignements sur les familles qui les ont possédés  
et aperçu sommaire de quelques tissus fabriqués à cette époque  
en Suisse et en France.*

(Communication faite à la réunion d'automne 1919 de la  
Société d'histoire de la Suisse romande  
par M<sup>me</sup> W. de SÉVERY.)

Mesdames, Messieurs,

J'ai toujours eu le désir de justifier la présence des dames dans cette respectable assemblée par une communication pouvant vous intéresser. Mais les années de guerre n'ont pas facilité les travaux littéraires et scientifiques des dames; aussi aurai-je besoin de toute votre indulgence. Pendant ces cinq ans, beaucoup de femmes se sont dévouées à d'utiles occupations dans les bureaux et les hôpitaux. D'autres, moins qualifiées, se sont employées au ravitaillement des prisonniers ou de leur propre maison. Nous reconnaissons avec franchise que nous ne pourrons jamais égaler les savants travaux de nos voisins de Neuchâtel et de Genève. Nous Vaudois, nous sommes une race de cultivateurs et de

propriétaires ruraux, et nos travaux de jardinage et d'avi-culture nous prennent beaucoup de temps. Mais nous sommes fiers de ces occupations qui nous ont permis d'aider à l'alimentation des contrées voisines, et si nos amis, les Genevois, ont pu faire, pendant les années de guerre, des œuvres excellentes, c'est parce que, dans une faible mesure, nous avons sustenté leurs corps et leurs cerveaux avec notre beurre et notre lait !

La région d'Yverdon, Giez, Grandson ayant été choisie pour la réunion d'automne de la Société d'histoire de la Suisse romande, l'idée nous est venue de vous faire part de documents trouvés dans le crin d'un ameublement de salon à Yverdon. Cette trouvaille n'est pas un fait isolé. Nous avons interrogé plusieurs tapissiers qui nous disent avoir découvert parfois des inventaires de ce genre, mais ne les ont pas conservés. Un de ces manuscrits nous a été aimablement confié par M. et M<sup>me</sup> Pilicier-Bourgeois, avec les échantillons joints de l'étoffe qui recouvrait alors ce mobilier du XVIII<sup>me</sup> siècle, leur propriété actuelle.

Le second manuscrit nous a été communiqué par M<sup>me</sup> Binet-Revilliod, à Genève. Il a été découvert dans un mobilier composé de quatorze fauteuils de la même époque et brodé en tapisserie au petit point. Nous la remercions très vivement de sa complaisance.

Nous avons cherché à grouper autour de ces écrits un certain nombre de renseignements sur les familles qui les ont possédés et nous compléterons ces recherches par quelques mots sur les tissus d'ameublement provenant des pays voisins et sur ceux en toile peinte fabriqués au XVIII<sup>me</sup> siècle dans le canton de Neuchâtel.

Le château de Giez, propriété de la famille Bourgeois, est situé sur le plateau qui domine à l'ouest la ville de Grandson. Le nom du village de Giez est cité pour la première fois en

1011 dans un acte de Rodolphe III, qui octroyait au couvent de Romainmôtier des terres dans ce village. Dès le XII<sup>me</sup> siècle, les chartes mentionnent plusieurs membres d'une famille noble « de Giez ». Il existait dans ce village un fief noble et une maison forte dite « de Pierre » appartenant à cette maison dès le XV<sup>me</sup> siècle. En 1475, Guy de Pierre figure au nombre des défenseurs du château de Grandson. En 1613, Jean de Pierre vendit ses possessions de Giez à Etienne Bourgeois, dont le fils Jean-Michel épousa Ursule de Pierre et réunit ainsi le fief alors divisé. La maison forte resta dès lors dans la possession de la famille Bourgeois. L'église de Giez était au moyen âge la paroissiale de Grandson, mais en 1347, les habitants de Grandson obtinrent de l'évêque de Lausanne, Jean de Prangins, la permission de ne plus aller à Giez et de faire célébrer à Grandson la messe paroissiale. Les paroissiens de Grandson obtinrent en outre, moyennant douze sols, payés annuellement à la Saint-André, de ne plus fournir à Giez, chaque dimanche, le pain béni pour l'église de ce village.

Un inventaire des biens de l'Eglise mentionne *un peu de la terre qui servit à créer Adam*, terre rapportée de Palestine. La Réforme fut prêchée à Giez par Farel et Le Comte. L'église de Giez contient en outre plusieurs détails fort intéressants. A côté de l'église se trouve le château, massive maison seigneuriale fortifiée, dont les parties visibles indiquent la fin du XV<sup>me</sup> siècle ou le commencement du XVI<sup>me</sup>. En 1613, comme nous l'avons vu, il passa à la famille Bourgeois. Celle-ci est fort ancienne et ses membres ont de tout temps exercé des fonctions importantes dans le pays. Elle possède encore une chapelle particulière dans l'église paroissiale de Grandson.

Avant d'habiter le château de Pierre, elle occupait celui de Vesin, situé dans une partie du village qui a été modernisée. La filiation exacte des Bourgeois de Giez et Corcelles re-

monte à Perrod Bourgeois en 1450 ; le nom de « Borgeys » mentionné en 1322 et 1666 est francisé au commencement du XVI<sup>me</sup> siècle en « Bourgeois ». La noblesse des Bourgeois fut reconnue par Leurs Excellences de Berne en 1595 et en 1782.

Les Bourgeois ont aussi possédé la seigneurie de Bonvillars dès 1595 et des fiefs nobles à Grandson. François-César Bourgeois allié Warney est né en 1701 et mort en 1783. Son fils fut David-Nicolas allié Haldimand. Il est né en 1738 et mort en 1819. Il avait été au service de France et fut fait officier à la bataille de Rosbach. Il possédait à Giez la grande maison d'en haut, et ayant acheté de son parent Georges la maison de Pierre en 1791, il réunit ainsi tout le domaine primitif du fief. Après lui, le domaine passa à son neveu David-François-Frédéric, de Method, allié à Elisabeth-Charles Burnand, de 1773 à 1856. Gustave-Henri, fils de ces derniers, né en 1804 et mort en 1869, président du Tribunal de Grandson, épousa M<sup>lle</sup> Roguin. Propriétaire du château de Giez, il a laissé quatre fils et une fille. Ce sont les fils et petit-fils de M. Bourgeois-Lachaise qui en sont les propriétaires actuels.

Voici la copie du document retrouvé dans le mobilier de salon de cette famille :

« L'Etoffe qui couvre ces cabriolets et ces chaises est une Sicilienne qui a coûté quatre Ecublanc soit douze franc l'aune, c'étoit la robe de Nôce de feu Madame la Juge Bourgeois née Warney, mère de mon mary qui est morte à quatre vingt et quatre ans ayant vécut jusqu'à c'est âge en fort bonne santé et a toujours été une très Respectable Dame, cette robe avait passé 50 ans lorsque nous l'avons faite en meuble, la mode ni le gout de ce tems ne permettant plus de la porter en habillement, nous en avons fait cet usage étant le meilleur parti que l'on en put tirer et que d'ailleurs c'est la mode du moment de

la meubler en soye, le bois des cabriolets a couté dix franc pièce, celui des chaises huit, l'ottomane 32 soit deux Louis, la livre de crin huit batz et demi, le millier de cloux dorés deux gros écus, soit 8 francs, les ressorts que l'on a mit aux plassets de ces meubles sont pour les conserver toujours comme neufs, cela les empechant de se deformer, ils coutent trois batz pièce et ils épargnent le crin ; Enfin tout conté les dits cabriolets et chaises reviennent à 32 franc l'un dans l'autre, et l'ottomane 112 francs ; nous avons faits cet ameublement douze ans après nôtre mariage sans avoir d'Enfant ayant vécut mon cher Mary et moi très simplement jusqu'à ces tems, et malgré cela fort heureusement ensemble, ce qui prouve que le luxe ne fait pas le bonheur, mais qu'il peut quelques fois devenir nécessaire pour aller suivant son rang aux tems ou nous vivons, ne l'ayant fait ni l'un ni l'autre par orgueil, mais parce que dans notre position, nous ne pouvions nous passer d'avoir une chambre honnette à la magnière de nos jours ; Quoique je ne croye pas de jouir de ce nouvel ameublement étant hidropique depuis deux ans et toujours malade ; j'y aï donné mes soins de bon cœur parce que cela faisait plaisir à mon mary, comme je crois aussi que ce petit naré en pourra faire à ceux qui le déferont après nous et qui pourront juger par cecy de la différence des tems et des usages ; je les assurent encore que quoi que cet ouvrage ayant été un peu long il ne m'a pas été ennuieux ni désagréable, ayant eu le bonheur, ce qui est rare de nos jours, d'avoir pour le faire Jean Zaller brave et bon maître Tapissier qui a tiré tout le parti possible de l'étoffe que nous avions et a eu même besoin d'exercer toute son intelligence pour completer la douzaine de siège que nous avons faits ; la trihomfante qui couvre l'ottomane et aussi une robe de madame la Juge ma belle-mère, et il en reste encore de quoi faire deux chaises ; Messieurs et dames qui lirés cecy, pour le présent vous en savés

autant que moi, sachés moi grés dans l'avenir d'avoir si en-plement satisfait votre curiosité. Yverdon ce 30e Mars 1791.

» Catherine Justine Bourgeois de Giez, née Haldimand, âgée de quarante-neuf ans et mon mary de 53 ans, Dieu soit béni en fort bonne santé à qui je souhaite longue vie pour les user. »

Dans l'ottomane, on a trouvé ceci :

« Ce meuble a été fait en mars 1791 pour Monsieur Bourgeois major de Département et Madame son Epouse née Haldimand, par Jean Zaller, maitre Tapissier, brave, intelligent et gentil maître. »

Plusieurs familles ont utilisé de diverses manières les robes de soie de leurs aïeules. Les uns en ont recouvert des mobiliers. La famille Huc-Mazelet, entre autres, à Tolochenaz sur Morges, nous communique un échantillon de la soie de son mobilier, qui date du XVIII<sup>me</sup> siècle.

Nous en possédons quelques autres provenant des familles de Luze et de Sévery. Nous avons retrouvé parfois de très beaux paravents recouverts de ces brocarts.

Les familles moins opulentes et plus frileuses recouvraient souvent leurs édredons de ces soies antiques, qui étaient inusables. Nous en connaissons plusieurs exemplaires.

Au sujet de la famille Bourgeois, il convient encore de mentionner l'importante fondation instituée par un de ses membres, Albert-Jean-David Bourgeois, dit de Gênes, décédé sans enfant en 1821. Par son acte de dernière volonté, ce philanthrope, fils de David-Nicolas Bourgeois, conseiller et major, d'Yverdon, et de Jeanne-Françoise Haldimand, léguait une somme de douze mille francs de Suisse aux pauvres du canton de Vaud « pour améliorer leur sort par l'instruction et le travail ».

Toutefois, aux termes du testament, cette somme devra être

capitalisée jusqu'au jour — encore lointain — où elle aura atteint le montant de cinq millions de livres suisses de dix batz, soit environ sept millions cinq cent mille francs de notre monnaie, dont les intérêts seuls seront alors répartis entre les ayants droit. (Peut-être les riches d'aujourd'hui seront-ils devenus les pauvres de l'avenir !)

Au 31 décembre 1877, le capital de la fondation Bourgeois avait atteint 175,688 fr. et au 31 décembre 1912, 545,328 fr. Mais notre intention n'est pas d'entrer dans les détails de cette fondation et nous renvoyons les personnes que la question pourrait intéresser à l'importante « Notice » que le regretté Edouard Bourgeois, avocat, arrière-neveu du testateur, lui a consacrée. Elle porte le titre : *La Fondation Bourgeois en faveur des pauvres du canton de Vaud*, 4 septembre 1820. (Lausanne, 1913, Imprimeries Réunies.)

Avant de vous lire le document qui nous a été prêté par M<sup>me</sup> Binet-Revilliod et qui a trait à un mobilier composé de quatorze fauteuils brodés par M<sup>me</sup> Tingry née Petit, disons que Catherine Tingry, née Petit, était fille de Jean Petit, d'une famille originaire de Bussy en Bourgogne, et d'Etienne Babault, née à Genève le 27 juin 1758 et morte le 6 avril 1831. Elle épousa, le 9 mai 1779, Pierre-François Tingry, pharmacien, puis professeur de chimie très distingué à l'Académie de Genève, membre de plusieurs sociétés, entre autres : la « Société des Curieux de la Nature » et l'un des fondateurs de la « Société des Arts de Genève ». Né en 1743, décédé en 1821, il possédait une campagne à Bellefontaine (Cologne), qu'il légua à l'Académie de Genève et qui a été acquise il y a quelques années, par M. Gustave Ador, propriétaire de la villa contigüe. Catherine Petit a été la tante du poète bien connu à Genève sous le nom de Petit-Senn, nom de sa mère, M<sup>me</sup> Louis Senn, qu'il a voulu conserver. M. Henry de Blonay a bien voulu nous communiquer la généa-



logie partielle de la famille Petit alliée Tingry qui s'allia à la famille Binet.

On verra que M<sup>me</sup> Tingry fait allusion aux événements politiques de son époque et semble y prendre une part très vive ; elle se console, en brodant des fleurs, de tout ce qui agitait alors la Suisse et semble peu satisfaite de la domination française. Elle écrit :

« Vous qui défaites ainsi ce que les années ont respecté, vous êtes peut-être curieux de connoître l'âge de cet ouvrage. Je l'ai commencé en 1791 et achevé en 1801. Eloignez de vous toute idée de mépris sur cette ancienne exécution ! Portez plutôt vos pensées sur l'instabilité des modes et la variété des goûts. Riez, si vous voulez, du nôtre ; vous n'en serez pas plus épargnés. Je prends un certain plaisir à vous en prévenir, ne serait-ce que pour répondre à votre mépris sur l'antiquité de cet ouvrage qui m'a procuré tant de plaisir. Riez, vous dis-je ; l'état de l'ouvrière vous venge ! Elle est, en ce moment, plus détruite encore que ses dessins. En est-elle plus à plaindre ? Hélas ! Elle est mieux postée que vous. Elle n'a plus de chagrins publics à craindre. Si une occupation suivie n'en préserve pas, elle aide du moins à les supporter. Pendant ces dix années qui ont vu naître et s'accroître nos divisions politiques qui se sont éteintes enfin par notre fatale réunion à la France, combien de peines domestiques, que d'angoisses pour l'intérêt d'une petite et ancienne République ! Que de séparations déchirantes ! Quelle dégradation dans notre manière d'exister ! Le travail pouvait seul charmer toutes ces peines. Croyez-moi, loin de blâmer cet ouvrage dont le goût vous paroît antique, imitez-moi, faites des roses. Si vous avez perdu l'amie qui protégea votre enfance, faites des roses. Si celles qui ornoient votre jeunesse se fanent, faites encore des roses qui puissent les remplacer. Quand vos yeux ne vous permettront plus cet amusement, la gayté qui suit toujours le bon emploi du temps fait encore naître des fleurs

sur les derniers jours de la vie. On les voit jusques sur la tombe.

» Catherine Tingry, née Petit.

» Genève le vingt-sept Ventôse, an 9. Ere chrétienne 1801. »

Nous avons constaté que les soies d'ameublement n'étaient que rarement fabriquées en Suisse au XVIII<sup>me</sup> siècle. Elles provenaient le plus souvent de Lyon, de Paris ou d'Espagne, d'où on les faisait venir avec les cuirs de Cordoue très appréciés pour les tentures de quelques maisons seigneuriales. L'Italie fournissait aussi beaucoup de soie à la Suisse. Mais ce qui nous touche de plus près, c'est l'industrie des tissus et des toiles peintes (impression) dont un de Luze, réfugié en Suisse à l'époque de l'Edit de Nantes, fut le promoteur dans la principauté de Neuchâtel. Cet ancêtre avait, tout d'abord, séjourné en Hollande où il étudia les procédés divers de la peinture sur étoffe que les Portugais avaient rapportés des Indes. Ce sont les fameux batiks si en vogue aujourd'hui. Il les introduisit d'abord, avec l'aide de la veuve Labran, et de ses fils, au Val de Ruz.

Le regretté Bernard de Cérenville écrit à ce propos, dans sa dissertation sur le *Système Continental* (p. 216) : « Introduite à la fin du XVII<sup>me</sup> siècle par Jaques de Luze, réfugié de la Saintonge, l'industrie des indiennes eut sa période de croissance la plus intense de 1750 à 1780 et atteignit son point culminant en 1788. Elle avait couvert de manufactures les rives du lac, de Boudry à Saint-Blaise, et avait étendu ses rameaux à Couvet et dans le Val de Ruz, à la Borcarderie. A la veille de la Révolution, la principauté comptait six cents à sept cents tables d'impression et environ deux mille ouvriers répartis dans dix établissements dont le plus connu et le plus étendu était la fabrique de Pourtalès. »

En fait, le tissage n'a pris en Suisse son véritable développement qu'après l'apparition des manufactures de toiles peintes au milieu du XVIII<sup>me</sup> siècle.

De Luze, dont la fabrique la plus importante était installée au Bied, près de Neuchâtel, eut de nombreux collaborateurs et associés parmi lesquels les Labran, du Grand Chézard, déjà nommés, les Du Pasquier, fondateurs de la manufacture de Cortaillod, dont quatre générations se succédèrent, pendant un siècle, à la tête d'importantes fabriques, les Vaucher, les Bovet et surtout les Pourtalès qui, lorsque la crise industrielle, causée par la Révolution et les guerres napoléoniennes, eut affaibli les maisons concurrentes, purent, grâce aux énormes capitaux gagnés dans leur négoce, tenir tête aux vicissitudes révolutionnaires. On sait que J.-L. Pourtalès, mort en 1814, laissa une fortune de trente millions.

C'est du pays neuchâtelois que fut importée, en 1745, par G.-G. Schmolzer, la première fabrique d'indienne de Mulhouse. Oberkampf, le directeur de la fabrique de toiles peintes de Jouy, reconnaissait avoir appris à Neuchâtel tout ce qu'il savait de l'art d'imprimer les étoffes. Les fameuses toiles de Gênes étaient souvent fabriquées à Neuchâtel.

En fin de compte, de Luze mourut satisfait dans sa nouvelle patrie, dont il avait acquis la naturalisation, et ayant retrouvé la fortune qu'il avait dû abandonner en quittant la France.

Le Musée de Neuchâtel possède des échantillons d'impressions sur toile ; la famille de Luze n'en a pas conservé et je n'ai que quelques échantillons de tissus imprimés sur toile, qui puissent offrir un certain intérêt. Ce sont deux gilets d'hommes et surtout une robe de chambre en toile imprimée, où, avec quelque peu d'imagination, nous placerions facilement Voltaire ou Rousseau dans leur chambre de tra-

vail. Preuve en soit une lettre du philosophe genevois adressée à M<sup>me</sup> de Luze née Warney, dans laquelle il demande des échantillons de toile pour se faire une robe de chambre ! Je crois que c'est par atavisme que je me suis toujours intéressée à l'industrie des toiles peintes, et très commerçante par goût, je voudrais savoir fabriquer quelque chose, pour obtenir la journée de huit heures souvent peu connue des maîtresses de maison.

M<sup>me</sup> W. de SÉVERY.

---

LE SERVICE POSTAL  
DANS L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BALE  
(Jura bernois)  
de 1636 à 1848

(Suite et fin. — Voir 3<sup>me</sup> livraison, mars 1920.)

---

APPENDICE

6

**Convention provisoire et qui aura lieu jusqu'à ce que la Principauté de Basle soit dévolue en tout ou en partie à un Prince ou à un autre Etat quelconque, entre l'office des Postes de Berne et celui de la Principauté (18 octobre 1814).**

*(Archives de la famille de Fischer, à Berne.)*

Attendu la situation politique dans laquelle se trouve encore provisoirement la partie de la Principauté de Basle; depuis Delémont, Moutier, Sonceboz, Saint-Imier, Bienne, la Neuveville et la Montagne de Diesse, et les pays se trouvant encore sous l'autorité militaire de la Suisse, l'office de Berne qui depuis le 1<sup>er</sup> juillet y fait à son compte le service des Postes, cet office continuera de même cette Administration jusqu'à l'époque où le sort définitif de la Principauté de Basle sera fixé; auquel cas, c'est-à-dire celui où la Principauté de Basle